

# DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

## Séance du 27 avril 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois d'avril, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
24/04/2023

Date d'affichage
10/05/2023

**PRESENTS** : Mmes Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE  
Mrs, Yves CRISTIN, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

**EXCUSES** : Olivier FERNANDEZ (pouvoir à Antoine SCHERMESSER SCHOFF), Laurence BOUCHARD (pouvoir à Yves CRISTIN)

Objet de la Délibération
--------------------------

**Demande de subvention pour  
La mise en valeur du poids  
Public de Lent**

**ABSENTS** : Arnold MORANDAT, Anabela FOREY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée que L'association Lent Patrimoine et la commune de Lent souhaitent mettre en valeur le poids public du beffroi. Ce dispositif a été utilisé par un grand nombre d'habitants de Lent et les voyageurs de passage pendant plus de 100 ans.

Le projet est l'installation d'une baie vitrée remplaçant le volet, l'encadrement en pierre va être remis en état. Le local abritant la bascule sera nettoyé, repeint et un éclairage déclenché par un détecteur extérieur permettra aux curieux de voir cette bascule.

Un panneau explicatif sur le mur du beffroi informera les passants de l'histoire de ce bâtiment et du poids public. Un QR Code renverra vers le site de la mairie pour découvrir le travail de recherche des élèves de l'école de Lent.

L'association Lent Patrimoine s'engage à financer la part H.T. restante après subvention.

Le plan de financement se décompose ainsi :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Mise en valeur du poids public du beffroi	1 929.33 €	Département 01	30 %	578.80 €
		Autofinancement de la commune	70 %	1 350.53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de mise en valeur du poids public du beffroi du village, ainsi que le plan de financement ci-dessus,

SOLLICITE une subvention pour la mise en valeur du poids public du beffroi de la commune, au Département de l'Ain et à tout autre organisme susceptible de recevoir la demande,

CHARGE le maire d'établir et de signer tout document s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré le 27 avril 2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Yves CRISTIN



# DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20230427-D20232704002-I

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2023

## Séance du 27 avril 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois d'avril, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
24/04/2023

Date d'affichage
10/05/2023

Objet de la Délibération
<b>Contrat de bail pour une Antenne relais</b>

**PRESENTS** : Mmes Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE  
Mrs, Yves CRISTIN, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

**EXCUSES** : Olivier FERNANDEZ (pouvoir à Antoine SCHERMESSER SCHOFF), Laurence BOUCHARD (pouvoir à Yves CRISTIN)

**ABSENTS** : Arnold MORANDAT, Anabela FOREY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée que la société Bouygues Telecom et Snel Télécom ont pris contact avec la commune dans le cadre d'une couverture CROZON, réseau mutualisé entre Bouygues Telecom et SFR.

Le nombre d'utilisateurs et le besoin en données mobiles sont croissants sur la commune.

Bouygues Télécom a été désigné opérateur leader sur le secteur et doit construire une antenne relais pour le compte des deux opérateurs afin de développer et améliorer la couverture de téléphonie mobile.

Après discussion, une parcelle pourrait convenir pour couvrir la commune et le hameau de Longchamp situé plus au Nord, Section A 324.

Cette parcelle serait occupée sur 63 m<sup>2</sup> environ pour un pylône de 36 mètres.

Un contrat de bail sera établi avec la société CELLNEX France INFRASTRUCTURES sise 58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt, pour une période de 12 ans, avec un loyer annuel de 4 200 € net révisé automatiquement chaque année de 2 %.

L'augmentation s'appliquera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter du 1<sup>er</sup> janvier de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord pour la localisation des infrastructures citées ci-dessus, sous réserve des préconisations d'installation du service ADS de Bourg en Bresse

ACCEPTE qu'un contrat de bail soit établi pour une période de 12 ans avec un loyer annuel de 4 200 € net révisé automatiquement chaque année de 2 %.

L'augmentation s'appliquera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter du 1<sup>er</sup> janvier de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur de la convention.

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré le 27 avril 2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Yves CRISTIN

